

En portant ces renseignements à votre attention, et en toute justice envers les commissaires en question, je me crois tenu de souligner le fait qu'il ne s'agissait que d'une consultation sans caractère officiel. Ce n'étaient pas des pourparlers officiels avec les provinces, car, à ma connaissance, il n'y a jamais eu dans le passé de tels pourparlers au sujet d'un accord dont le contenu était analogue au traité d'extradition et au protocole.

*M. Benidickson:*

D. Mais vous avez écrit aux procureurs généraux, n'est-ce pas?—R. Oui, après la signature du document. Il nous a semblé qu'il n'était pas juste d'imposer une responsabilité dans une question qui, de l'avis du ministère et aussi du gouvernement, je crois, intéressait plutôt le gouvernement fédéral que les provinces, qui ne demandait aucune coopération active de la part des provinces et qui n'exigeait, apparemment, aucune loi provinciale.

*M. Fraser:*

D. Avez-vous donné la date à laquelle on leur a écrit?—R. On leur a écrit au mois d'octobre, cette année, et les réponses arriveront, je suppose, dans le courant de l'année.

M. FRASER: Je propose l'ajournement.

Le PRÉSIDENT: Si M. Read a fini?

Le TÉMOIN: Il ne me reste plus qu'à remercier les membres du Comité.

M. MARQUIS: Je propose que nous fassions revenir M. Read, afin de lui poser quelques autres questions.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous que M. Read nous revienne un peu plus tard? Je crois que nous ne pouvons rédiger notre rapport avant d'avoir digéré ce que M. Read nous a dit cet après-midi.

*M. Fleming:*

D. M. Slaght a demandé à M. Read de consulter le *Congressional Record*, afin de savoir quelles sont les opinions émises par le Congrès à ce sujet?—R. Je m'excuse de ne pouvoir vous donner ces renseignements maintenant, mais je les obtiendrai.

M. BOUCHER: Avant de dire si le Comité est d'avis de digérer cela avant d'aller plus loin, permettez-moi d'attirer votre attention sur le fait que selon probabilité la présente session ne durera pas plus qu'une semaine ou une dizaine de jours.

Le PRÉSIDENT: Très bien, très bien, voilà des paroles réjouissantes.

M. BOUCHER: Et que, si nous voulons soumettre un rapport au cours de cette session, nous devons le faire avant l'expiration de ce délai; autrement, les séances de notre Comité ne serviront à rien.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions convoquer M. Read pour demain, si cela convient à la fois à M. Read et au Comité?

M. LÉGER: Je crois que nous devrions d'abord lire le témoignage.

Le PRÉSIDENT: Ce serait la suite du témoignage, et nous aurions toute l'affaire sous les yeux.

M. MACINNIS: Mais il a dit qu'il avait fini.

Le PRÉSIDENT: Oui, mais nous pourrions l'interroger.

M. FRASER: Je croyais qu'il était possible de faire imprimer le rapport en deux jours. Par conséquent, nous pourrions tenir une séance vendredi matin?

Le PRÉSIDENT: Oui, quant à moi. Je suis entièrement aux ordres des membres.